



COMITE DE QUARTIER PORTES DE MONTROUGE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION #2

Mercredi 16 juin 2021

De 18h45 à 21h

Salle du 103, rue Maurice Arnoux

ETAT DES PRESENCES

PRESENTS

Mme Patricia CORBEC, Mme Renée BOSC, Mme Marie-Luce IOVANE, M. Dionys COSSON, Mme Sophie CLAUDEL, M. Juan DOMINGUEZ, M. Bernard CROUZY, M. Etienne MARCHAL, M. Thierry QUIQUEREZ, Mme Nawar ACHHAL EL KADMIRI, Mme Carine HU SZE HONG – NOGUES, Mme Michèle OUZIEL, M. Olivier ALLARD, M. Fahti BENTAIEB, Mme Camille LEBRUN, M. Charles PHILIPPE, Mme Manitra XAVIER, M. Jean-Louis PETITHORY, M. Arnaud ASTRE et M. Arnaud RIQUIER, membres du Collège des habitants.

Mme Liliane GRAINE, Présidente du Comité de quartier.
M. Patrick XAVIER, Vice-président du comité de quartier.
Mme Sandra ANGELIER, représentante de l'Association de quartier Le Soleil des Portes de Montrouge.
Mme Agnès BLADOU, représentante des entrepreneurs du quartier.
Mme Phuong DO DUY, représentante suppléante des Commerçants du quartier.
M. Corentin DEROUET et M. Christophe AUBRY, Service Espaces verts.
Mme Camille GENCO, Mme Virginie CANDUSSO et M. Williams TESTE, Pôle Démocratie participative.

EXCUSES

M. Franck NELATON, représentant des Commerçants du quartier.
Mme Eléanore BOUTROIS, membre du Collège des habitants.

ABSENTS

Mme Patricia CORBEC, Mme Renée BOSC, Mme Céline HARDAT, Mme Manitra XAVIER, membres du Collège des habitants

RAPPEL ORDRE DU JOUR

- I. Point sur les permis de végétaliser.
- II. Présentation de la consultation Square Schuman.
- III. Constitution du jury pour le Grand Oral des Budgets Participatifs Montrougiens.
- IV. Choix des 4 représentants du Comité de quartier pour participer au focus groupe sur l'activité physique et sportive à Montrouge.
- V. Choix des 2 représentants du Comité de quartier pour l'élaboration d'une Charte de l'urbanisme et du paysage.
- VI. Constitution de commissions au sein du Comité de quartier.
- VII. Signature de la charte.
- VIII. Programmation de la prochaine réunion.
- IX. Remarques et questions diverses.

PREAMBULE

Mme Liliane GRAINE et M. Patrick XAVIER remercient les participants de leur présence à cette deuxième réunion.

Avant de commencer la réunion, Mme Liliane GRAINE demande aux membres du Comité de quartier si une personne est volontaire pour être secrétaire de séance et rédiger le compte-rendu synthétique de la réunion.

M. Charles PHILIPPE accepte le rôle de secrétaire de séance. Un grand merci à lui pour la qualité de son travail.

I. POINT SUR LES PERMIS DE VEGETALISER

Deux personnes du Service des Espaces verts, M. Corentin DEROUET et M. Christophe AUBRY, sont présentes afin de faire le point sur les permis de végétaliser :

- Un PowerPoint est projeté (Cf. pièce jointe).
- 6 permis ont d'ores et déjà été attribués et 2 bacs ont déjà été mis en place.
- L'objectif des permis de végétaliser est rappelé : il s'agit aussi bien de créer du lien social que d'embellir et fleurir dans une démarche esthétique.
- Les demandes de permis sont à formuler sur le site internet (92120.fr)
- Il est précisé que des spécialistes des espaces verts pourront conseiller les citoyens quant au type de plantes et fleurs qu'il serait intéressant de planter : par exemple, il est fortement conseillé de choisir des plantes aimant les sols secs. Les pieds d'arbres peuvent aussi être végétalisés. Une plaquette recueillant une large palette végétale est distribuée à chaque membre du comité de quartier.
- Il est précisé que la Ville fournit la terre et prépare le terrain au préalable.
- La démarche est expliquée : un citoyen fait une demande de permis puis une première visite sur place est organisée avec des personnes des espaces verts. Enfin une deuxième visite est mise en place, elle fera notamment l'objet d'une signature d'un contrat. Un suivi sera mis en place, par la suite, pour accompagner le citoyen dans sa gestion de la parcelle attribuée.
- La responsabilité du possesseur de permis est donc mise en jeu, notamment pendant les vacances et congés, il se doit de veiller à la continuité du projet.
- Plusieurs questions sont formulées, concernant la nocivité de plantes allergisantes qui se multiplieraient dans certains secteurs. La protection et sécurisation éventuelles des parcelles sont aussi évoquées : des plantes disparaissent, sont piétinées, abimées. Leur remplacement étant chronophage et couteux, la mise en place de barrière est demandée. Il est répondu que ce projet constitue également un moyen d'éduquer au respect, au partage, à la protection de la nature. La végétalisation et l'agriculture urbaine permettent de créer du lien social, de renforcer le respect mutuel autour de projets collectifs et partagés. Le nettoyage des parcelles végétalisées et colonisées par les plantes pariétaires va être mis en place prochainement.

- Il est demandé si la végétalisation de murs (avenue G. Péri par exemple) est envisagée ou envisageable. Un projet est en cours et sera validé très prochainement.

II. PRESENTATION DE LA CONSULTATION SQUARE SCHUMAN

Pour rappel : dans la perspective d'une reconfiguration et d'un agrandissement du square, la Ville a acquis un bien immobilier traversant entre la rue Sadi Carnot et le square totalisant une surface au sol de 1380 m² (au niveau du 16 bis et du 18 de la rue). Une partie de ce bien immobilier sera détruite pour agrandir l'espace vert et l'autre sera réaménagée pour implanter une nouvelle fonction. Ce square n'est effectivement pas implanté dans le quartier PORTES DE MONTROUGE mais dans le quartier VIEUX MONTROUGE, néanmoins il est limitrophe du quartier et beaucoup de riverains le fréquentent.

- Une plaquette papier est présentée et distribuée à chaque membre du comité de quartier. Il est précisé qu'une consultation est en cours, les avis sont recueillis sur le site Internet de la ville (92120.fr).
- L'objectif de cette consultation est rappelé : il s'agit de recueillir le maximum d'avis, besoins, projets d'aménagements de ces espaces afin de faire émerger des intersections de besoins et souhaits pour coller au plus près de la volonté de la population.
- Il est important que le comité de quartier se constitue comme une courroie de transmission de ces projets, en permettant de diffuser auprès des habitants du quartier l'existence de cette consultation et de ses modalités de participation.

III. CONSTITUTION DU JURY POUR LE GRAND ORAL DES BUDGETS PARTICIPATIFS MONTROUGIENS (BPM)

- C'est la troisième édition des budgets participatifs.
- 68 projets ont été déposés cette année.
- Le principe des budgets participatifs est expliqué en détails. La municipalité réserve 300 000 euros sur le budget investissement, pour financer l'opérationnalisation des projets sélectionnés. Afin de s'assurer que 3 projets au moins soient réalisés, le montant maximum attribué à un projet sera de 100 000 euros.
- Le pôle démocratie participative recueille les projets et se charge avec l'aide des services compétents de vérifier leur recevabilité (projet d'investissement, compétence de la ville ...).
- Il sera proposé aux porteurs de projets similaires, de fusionner afin de ne pas disperser les voix au moment du vote.
- Le Grand oral des BPM se déroulera dans des salles de la Maison des Associations dont les capacités d'accueil, en période de restrictions sanitaires, sont limitées. Aussi, 8 personnes maximum pourront faire partie des membres du jury + les 2 élus. Les dates retenues, sont le jeudi 16 septembre 2021 de 18h à 22h et/ou le samedi 25

septembre 2021 de 9h à 13h. Les personnes qui vont se porter volontaires doivent donc être disponibles les deux dates. Si besoin, un tirage au sort sera effectué. Les volontaires disponibles les deux dates pourront néanmoins indiquer leur préférence.

- Le jury constitué devra sélectionner 10 projets maximum parmi ceux qui lui seront présentés par les porteurs de projet. A l'échelle de la ville qui compte six quartiers, ce seront donc 60 projets maximum qui seront soumis aux votes des Montrougiennes et des Montrougiens.
- 11 membres du comité se portent volontaires. On procède donc à un tirage au sort (8 titulaires et 3 suppléants pour pallier d'éventuelles absences).

Voici la constitution du jury :

- M. Bernard CROUZY (Titulaire)
- Mme Carine HU SZE HONG – NOGUES (Titulaire)
- Mme Patricia CORBEC (Titulaire)
- M. Dionys COSSON (Titulaire)
- M. Olivier ALLARD (Titulaire)
- M. Etienne MARCHAL (Titulaire)
- M. Fathi BENTAIEB (Titulaire)
- Mme Sandra ANGELIER (Titulaire)
- M. Thierry QUIQUEREZ (Suppléant 1)
- M. Juan DOMINGUEZ (Suppléant 2)
- M. Charles PHILIPPE (Suppléant 3)

IV. CHOIX DES 4 REPRESENTANTS DU COMITE DE QUARTIER POUR PARTICIPER AU FOCUS GROUPE SUR L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE A MONTROUGE

Mme Liliane GRAINE et M. Patrick XAVIER informent le Comité de quartier que la Ville de Montrouge souhaite mener une consultation auprès des Montrougiennes et des Montrougiens pour connaître leurs besoins, envies et attentes en termes d'activités physiques et sportives, d'équipements et d'infrastructures. Ils seront interrogés à la rentrée via un formulaire en ligne ou papier. Différents focus groupes seront également organisés avec, notamment, un focus groupe composé de 4 représentants de chaque Comité de quartier (date communiquée à la rentrée). Pour info, en 2024 auront lieu les Jeux olympiques à Paris. A ce titre, la ville de Montrouge a été sélectionnée pour accueillir les entraînements de hockey sur gazon événements dans l'enceinte du CAM.

Les personnes intéressées pour participer à ce focus groupe sont invitées à se faire connaître. Plus de 4 membres du comité se portent volontaires. On procède donc à un tirage au sort (4 titulaires et 4 suppléants pour pallier d'éventuelles absences).

Voici la constitution du focus groupe :

- M. Dionys COSSON (Titulaire)

- Mme Sandra ANGELIER (Titulaire)
- M. Fathi BENTAIEB (Titulaire)
- Mme Carine HU SZE HONG – NOGUES (Titulaire)
- Mme Manitra XAVIER (Suppléante 1)
- Mme Camille LEBRUN (Suppléante 2)
- Mme Arnaud RIQUIER (Suppléant 3)
- M. Charles PHILIPPE (Suppléant 4)

V. CHOIX DES 2 REPRESENTANT DU COMITE DE QUARTIER POUR L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE L'URBANISME ET DU PAYSAGE

Mme Liliane GRAINE et M. Patrick XAVIER informent le Comité de quartier que la Ville de Montrouge souhaite élaborer une Charte de l'urbanisme et du paysage, destinée à garantir la qualité architecturale et esthétique des programmes, et conserver une certaine cohérence sur l'ensemble de la Ville.

Cette charte est un document qui précise les attentes de la Ville en matière de construction immobilière et qui s'applique aux constructions neuves. Pour être au plus proche des attentes des Montrougiens, la Ville souhaite associer les habitants à l'élaboration de cette charte. Pour cela, un groupe de travail composé de 2 représentants de chaque Comité de quartier sera réuni à la rentrée 2021 et échangera avec les services de la Ville et le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) des Hauts-de-Seine.

Le pôle Démocratie participative précise que le règlement d'urbanisme qui s'applique est le P.L.U. Celui-ci relève maintenant du territoire. Dans ce groupe de travail, il s'agira donc de définir une charte, dont la vocation sera de devenir un « contrat » destiné aux aménageurs des projets importants.

A titre d'exemple, la charte des commerçants - en ce qui concerne les enseignes et les façades - est distribuée aux membres du comité de quartier.

Certains membres du comité expriment leur déception face au petit nombre de représentants qui composeront cet atelier. Il est expliqué que pour des raisons pratiques, il sera plus aisé de travailler en petit comité autour de ces sujets. Mais une commission urbanisme peut également être créée au sein du comité de quartier si davantage de personnes sont intéressées par le sujet.

Les personnes volontaires pour participer à cet atelier de travail sont invitées à se manifester afin de pouvoir procéder à un tirage au sort. Plus de 2 membres du comité se portent volontaires. On procède donc à un tirage au sort (2 titulaires et 2 suppléants pour pallier d'éventuelles absences).

Voici la constitution de l'atelier :

- Mme Sophie CLAUDEL (Titulaire)
- Mme Camille LEBRUN (Titulaire)
- M. Olivier ALLARD (Suppléant 1)
- Mme Agnès BLADOU (Suppléante 2)

VI. CONSTITUTION DE COMMISSIONS AU SEIN DU COMITE DE QUARTIER

Mme Liliane GRAINE et M. Patrick XAVIER informent les participants que la constitution de commissions est possible au sein des comités de quartier. Il s'agit de constituer des petits groupes de travail constitués de volontaires qui se réuniront ou échangeront à distance autour de sujets précis par rapport au quartier tels que la propreté, la sécurité, les transports, l'éducation, l'urbanisme, le sport, le bruit ... Ces volontaires auront donc le loisir de se réunir à leur guise en dehors des réunions du comité et seront amenés à faire part de leurs travaux de réflexion lors des réunions.

Le pôle Démocratie participative informe les participants :

- qu'aucun budget n'est prévu pour le fonctionnement de ces commissions mais qu'une aide logistique sera possible,

- que le règlement RGPD lui interdit de communiquer les contacts des membres. Les membres sont donc invités à communiquer leurs coordonnées de leur propre chef ou à envoyer un mail à comitedequartier@ville-montrouge.fr pour exprimer leur consentement.

Une discussion s'engage entre les membres du comité et des propositions sont formulées :

- Proposition 1 : Commission Animation du quartier

Il s'agirait de dynamiser entre autre le secteur "Emile Boutroux" en proposant des activités pour les enfants et pour les gens du quartier. Une personne précise que l'on pourrait réfléchir à des interventions autour des tiers lieux, pour viser l'exploration, le vivre ensemble, le développement des liens intergénérationnels. Il pourrait être intéressant de proposer des conférences, des animations, des expositions dans un même lieu.

- Proposition 2 : Commission propreté

Il s'agirait de regrouper dans des containers les objets déposés le dimanche soir et lundi matin afin de lutter contre les « décharges à ciel ouvert », d'éviter les dépotoirs. Un lien pourrait être fait avec la question des incivilités.

- Proposition 3 : Commission dynamisation des commerces du quartier

Il s'agirait de mettre davantage en valeur les commerçants de ce quartier, de booster et dynamiser ces commerces, d'organiser des événements comme la fête du goût, de

rassembler les restaurateurs autour de cette thématique. Il existe déjà une association de commerçants. Il faudrait éventuellement fusionner les démarches de la commission et de l'association.

- Proposition 4 : Commission urbanisme et esthétique urbaine

- Proposition 5 : Commission sécurité

Il est précisé que l'étude de la sécurité aux abords des établissements scolaires du quartier, pourrait être, entre autre, abordée.

Voici ci-dessous les commissions finalement retenues et les personnes qui les composent :

- Commission Animation du quartier

- o Mme Sandra ANGELIER
- o Mme Nawar ACHHAL EL KADMIRI

- Commission Dynamisation des commerces du quartier

- o Mme Carine HU SZE HONG – NOGUES
- o Mme Manitra XAVIER
- o Mme Phuong DO DUY
- o M. Bernard CROUZY
- o Mme Sophie CLAUDEL

- Commission sur Urbanisme et Esthétique urbaine

- o M. Olivier ALLARD
- o Mme Sophie CLAUDEL
- o Mme Camille LEBRUN
- o M. Charles PHILIPPE
- o Mme Renée BOSC
- o Mme Agnès BLADOU
- o Mme Nawar ACHHAL EL KADMIRI
- o M. Bernard CROUZY
- o Mme Carine HU SZE HONG – NOGUES

- Commission Sécurité

- o M. Thierry QUIQUEREZ
- o M. Bernard CROUZY
- o M. Fathi BENTAIEB
- o Mme Carine HU SZE HONG – NOGUES

VII. SIGNATURE DE LA CHARTE

Mme Liliane GRAINE et M. Patrick XAVIER proposent aux membres du Comité de quartier de signer la Charte qui a été votée au Conseil Municipal du jeudi 3 juin 2021. Cette charte a été légèrement modifiée à l'issue de la première réunion suite aux remarques des différents comités de quartier. Les membres du comité acceptent et signent la charte.

VIII. PROGRAMMATION DE LA PROCHAINE REUNION

Mme Liliane GRAINE et M. Patrick XAVIER rappellent que comme convenu lors de la première réunion, le pôle Démocratie participative va programmer la 3^{ème} réunion pour fin septembre / début octobre 2021.

IX. REMARQUES ET QUESTIONS DIVERSES

Le pôle Démocratie participative réexplique les modalités de fonctionnement de cette rubrique. Afin de ne pas alourdir les fins de réunion et surtout afin d'apporter les réponses les plus précises et pertinentes possibles, les membres du comité ont jusqu'à 2 semaines avant les réunions pour envoyer leurs remarques et questions par mail à l'adresse comitedequartier@ville-montrouge.fr. Le pôle collecte ces questions et remarques et les adresse aux élus et/ou aux responsables des services concernés. Quand il a les réponses, il en fait part aux intéressés et/ou au comité et en tout état de cause elles apparaissent dans le compte rendu de la séance suivante.

Voici donc les questions et/ou remarques parvenues au Pôle Démocratie participative dans les délais impartis (les auteurs ont déjà eu les réponses par mail) :

Question : Est-il prévu l'installation de parkings vélos extérieurs sécurisés comme ceux que l'on peut voir aujourd'hui dans Paris ?

Réponse : L'installation des stationnements vélos sécurisés est en cours d'étude par VSGP (Vallée Sud Grand Paris) qui est compétent sur ce sujet. L'objectif est de développer une offre inter-opérable à l'échelle du territoire, afin que l'utilisateur bénéficie d'une offre homogène sur les 11 communes du territoire. Les études en cours visent d'une part à quantifier et qualifier les besoins, et à définir une offre permettant d'y répondre. En parallèle, la Ville et VSGP travaillent d'ores et déjà et depuis plusieurs mois à l'installation d'une consigne Véligo au sein du parking Emile Cresp. Ces consignes doivent respecter le cahier des charges d'Ile de France Mobilités, et notamment se situer à moins de 70 mètres d'un mode de transport structurant. La candidature de Montrouge sur le site Cresp a retenu l'attention d'IDFM qui a accepté le principe de son financement. Les études techniques sont bien avancées et devraient déboucher très prochainement. Nous travaillons donc sur 2 dispositifs complémentaires : des stations Veligo à proximité des stations de métro, et une offre complémentaire dans les quartiers sous l'égide de VSGP.

Question : Pourquoi ne pas installer 1 benne à Verre / 1 ou 2 bennes à cartons dans le Jardin Fertile (av. Jean Jaurès, devant le Crédit Agricole) ? Avec l'arrivée des beaux jours, des pique-niques et des goûters s'organisent de plus en plus et la propreté du parc est dégradée avec des déchets qui traînent. Cela permettrait d'améliorer le tri et d'éviter que des déchets trainent au sol et notamment les bouteilles en verre posées au pied des poubelles. Aujourd'hui seules 2 ou 3 bennes d'ordures ménagères sont mises à disposition.

Réponse : Nous renforçons ces jours ci le nombre de corbeilles du parc Metton pour faire face aux déchets en période estivale.

Question : Comment pouvons-nous communiquer entre membres du comité ?

Réponse : La création de groupe type WhatsApp est possible ou alors intégrer une commission et échanger ses coordonnées.

Question : Périmètre des compétences du comité ?

Réponse : Les comités de quartiers sont des dispositifs consultatifs et non décisionnaires.

Remarque : En tant que membre du Comité du quartier, je souhaite vous faire part d'un problème que rencontre l'ensemble des Montrougiens avec le SMM. C'est la deuxième année que l'association ne peut dispenser bon nombre de cours et refuse de rembourser ou de faire un avoir égal à la hauteur du préjudice subi. L'an dernier (saison 2019-2020), par exemple pour la section judo, 30% des cours non pas été dispensés. Les adhérents se sont vus proposer un avoir de 20 euros sur 250€ de cotisation annuelle. L'explication du Président était alors qu'il fallait bien payer les salaires des professeurs de sport (alors au chômage partiel). Cette année encore, le Président refuse d'autoriser les cours, ou de trouver une solution adaptée (cours en extérieur par exemple) et n'informe pas les adhérents d'un quelconque remboursement (ou même d'un avoir). On entend parler de 20€ de dédommagement par exemple pour la section judo, alors que 95% des cours n'ont pas été dispensés (cotisation annuelle de 250€ !). Les adhérents sont furieux et réclament un remboursement simple. Cette situation devient de plus en plus tendue, les Montrougiens s'agacent face à l'entêtement et l'attitude inadmissible du Président. Une pétition est en cours pour dénoncer cet état de fait et les signataires comptent déposer une plainte en l'absence de réponse de l'association. Cela porterait, à mon sens, préjudice à la municipalité si un tel conflit venait à s'ébruiter plus avant. Il serait préférable qu'une solution soit trouvée rapidement.

Réponse : La requête a bien été transmise au service des Sports bien que le SMM ne soit pas une structure de la ville mais une association. Le service des Sports fait savoir

que pour l'instant Le SMM a communiqué le 19 mai auprès de tous ses adhérents sur la mise en place d'avoir pour la saison 2021-2022. A suivre.

CONCLUSION

Mme Liliane GRAINE et M. Patrick XAVIER remercient les participants pour leur présence et la qualité des débats et mettent fin à la réunion à 21h.

Permis de végétaliser: Point d'étape

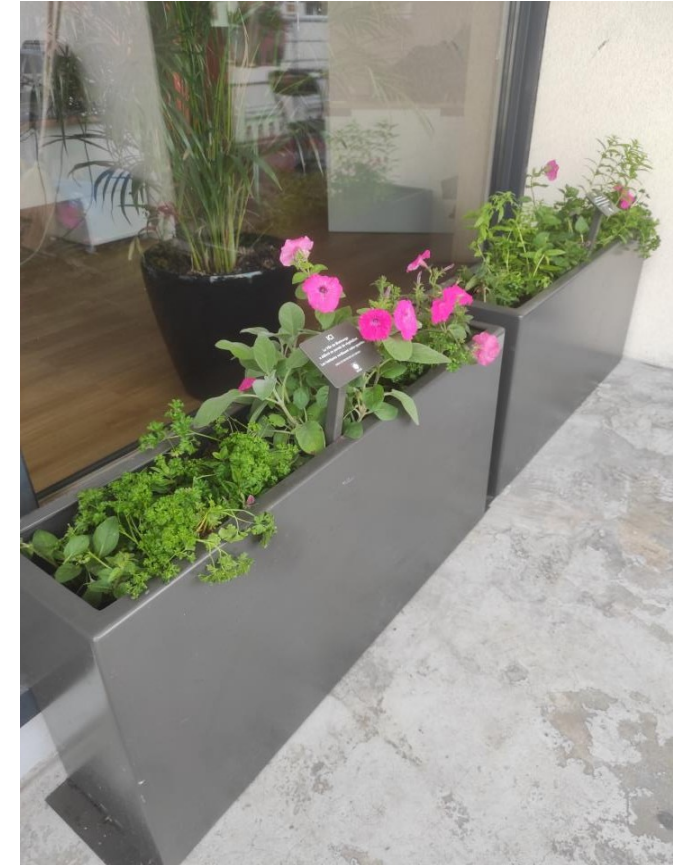


Carrés verts Péri Brossolette



Rue Auber

DEV, Juin 2021



Bacs Permis végétaliser

Une stratégie de végétalisation ciblée dans un premier temps sur le quartier Porte de Montrouge

- **Pourquoi le quartier Porte de Montrouge?**
- Quartier minéral et avec peu de projets d'agriculture urbaine actuellement
- Une demande des habitants validée par le comité de quartier du mandat précédent
- Plusieurs formes de Permis de végétaliser



26 bacs Angle Péri / Brossollette

DES PETITS ESPACES DE BIODIVERSITE

- Apport de biodiversité
- Meilleur équilibre entre les surfaces minérales et végétales
- Végétaux mellifères pour les insectes
- Étalement des floraisons dans l'année
- Participation aux corridors écologiques sur le territoire à la manière de pas japonais
- Apport de fraîcheur

CRÉER DU LIEN ENTRE LES HABITANTS

- Favoriser le lien social
- Permettre à chacun de jardiner dans le quartier Porte de Montrouge actuellement
- Améliorer le cadre de vie des Montrougiens



26 bacs Angle Péri / Brossollette

Méthodologie du projet Permis de végétaliser

Test sur le quartier Porte de Montrouge et évaluation de la pertinence de la diffusion au reste de la ville

Dispositif :



1. Identifier l'endroit



2. Le demandeur remplit un formulaire de demande en ligne ou papier.

→ permisdevegetaliser@ville-montrouge.fr



3. La Ville réceptionne la demande et fait une étude technique préalable.



4. Si le projet est validé, il suffit de signer la convention d'occupation de l'espace public, la Ville accorde le permis de végétaliser.



5. Commencez à aménager votre petit coin de jardin



Permettre aux citoyens qui le souhaitent de cultiver sur l'espace public... avec un permis de végétaliser.

Les permis de végétaliser actuellement délivrés

6 Permis sur 5 sites actuellement



2 permis : Carrés verts Péri Brossolette



1 permis : 6 rue René Barthelemy



1 permis : Rue Gutenberg*



1 permis : rue Auber*



1 permis : 18 rue Edgar Quinet

*Pleine terre

DEV, Juin 2021

Les permis de végétaliser en pleine terre



Rue Gutenberg, 2019 et 2020, Montrouge

Permettre aux citoyens qui le souhaitent de cultiver sur l'espace public...
avec un permis de végétaliser.



Rue Auber 2020, Montrouge

Les permis de végétaliser hors sol

Permis de Végétaliser : Jardinière TREMIERE



Bac CYCAS 100/25/50 en polyester laqué,
Dimensions : 100 x 25 x ht 50 cm
En polyester lisse et laqué, coloris RAL au choix.
Retour intérieur de 15 mm.
Trop plein de chaque côté à 10 cm du fond.
Fond plat.
Platines de fixation



Bac Permis de végétaliser



Panneau indicatif du permis de végétaliser



Carrés Verts Péri Brossolette : 2 permis en cours

Carrés Verts angle Arnoux/Pasteur

Les demandes des habitants

- Traiteur japonais - Misato 103 Rue Gabriel Péri, 92120 Montrouge, avec à côté les commerçants little pizza, serrurerie et boulangerie
- Carré angle Pasteur / Arnoux

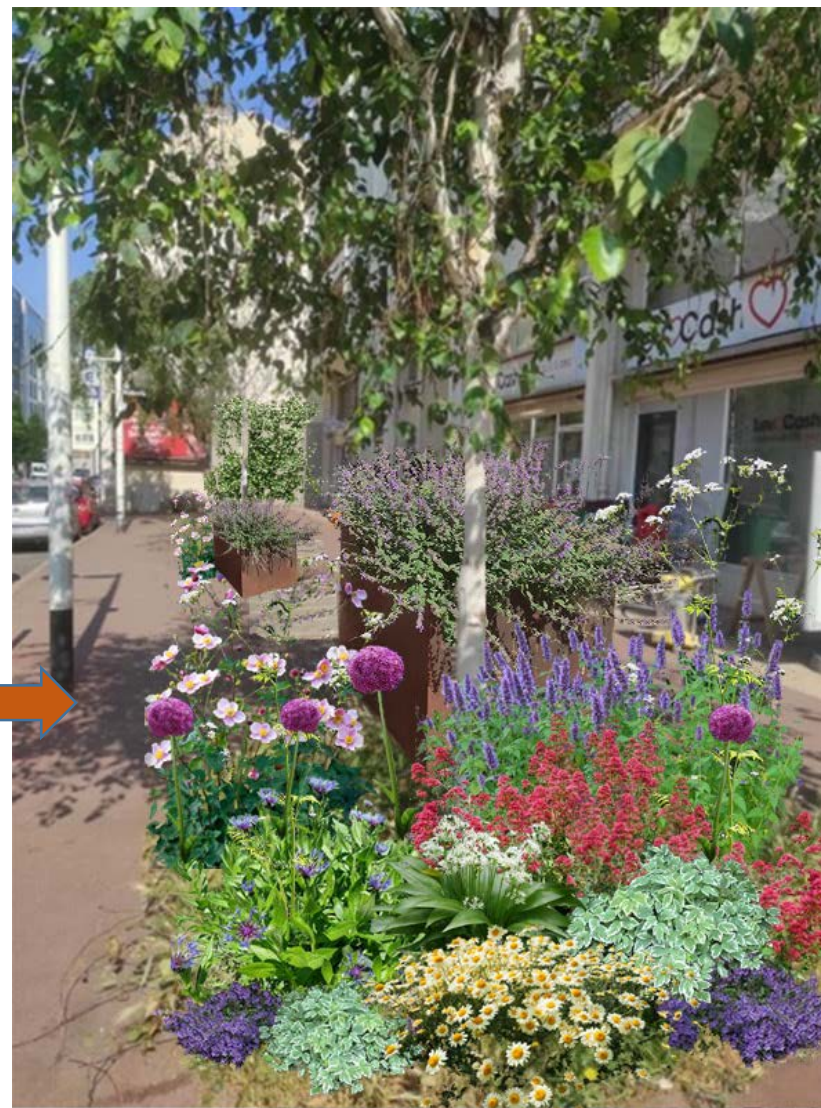


9 pieds d'arbres à végétaliser en pleine terre à partir du 103 Avenue Gabriel Péri



1 demande pour un carré Angle Pasteur/Arnoux

Les demandes des habitants



*Habitants 56/54/52 Avenue Gabriel Péri
motivés par les Permis de végétaliser*

- Végétaliser les pieds d'arbre
- Etude technique à faire et à caler avec les travaux de plantations du CD92
- A faire valider par les élus

Propositions Permis de végétaliser selon la demande des habitants

DEV, Juin 2021

Merci de votre attention